



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°015-2025

SEANCE DU : 20 mars 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCAION**

Date : 20/03/2025

Affichée le : 13/03/2025

Transmise le : 13/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 21

Votants : 22

Pouvoirs : 1

Absents : 4

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE-SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Paola DE SANTIS ..... pouvoir à Céline CAUDRON

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Hervé WEIFFENBACH

### Affectation des résultats 2024 du budget de la commune (M57) et du budget assainissement (M49)

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

**Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement** au titre des réalisations du compte administratif fait **l'objet d'une affectation** par décision de l'assemblée délibérante.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

**Budget principal (commune M57)**

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, issu du compte administratif du budget principal (M57).

Vu l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos,

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	RECETTES	REPORT N-1		RESULTAT CUMULE	
		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
4 686 042,88	5 892 023,73	-	1 053 674,12		2 259 654,97

INVESTISSEMENT							
DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER		REPORT N-1		RESULTAT CUMULE	
		Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
1 347 903,24	1 329 614,07	102 698,04	130 381,00	-	132 505,85		141 899,64

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
 Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
 Report en fonctionnement : 2 259 654,97 € (R002)

**Budget assainissement (M49)**

EXPLOITATION					
DEPENSES	RECETTES	REPORT N-1		RESULTAT CUMULE	
		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
525 855,78	696 158,41	-	381 868,09		552 170,72

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	RECETTES	REPORT N-1		RESULTAT CUMULE	
		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
567 344,31	558 027,21	-	91 787,88		82 470,78

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
 Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
 Report en fonctionnement : 552 170,72 € (R002)

Pour extrait certifié conforme, le 21 mars 2025

Le Maire,  
 Céline CAUDRON



*Celine Caudron*